

## **P-V DE LA REUNION DU 13 MARS 2012**

### **REUNION DU COMITE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES INSTALLATIONS NUCLEAIRES DE FLEURUS-FARCIENNES.**

#### **Présents:**

*Madame Muriel GLAUDE, Responsable du Département Environnement Province du Hainaut et **Présidente du Comité***

#### **Autorités communales :**

*Monsieur Claude MASSAUX, Conseiller communal Ville de FLEURUS*

*Madame Jacqueline SCHIETTECATE, Conseillère communale Ville de FLEURUS*

#### **Représentants du site nucléaire:**

*Madame Leila BOUDAKA, Chargée de communication I.R.E*

*Monsieur Philippe DAMHAUT, Directeur BEST MEDICAL BELGIUM*

*Monsieur Guy STRYKERS, EHS Manager BEST MEDICAL BELGIUM*

*Monsieur Jean-Michel VANDERHOFSTADT, Directeur Général I.R.E.*

#### **Autorités provinciales:**

*Monsieur Michaël GEMENNE, Attaché au cabinet du Gouverneur de la Province de Namur*

*Monsieur Bruno ZORZI, Attaché au Cabinet du Gouverneur de la Province du Hainaut*

#### **Représentants de la population:**

*Monsieur Philippe BARBIER, Riverain, Conseiller communal (Fleurus)*

*Madame Elisabeth DECLEVE, Vie Féminine (Fleurus)*

*Monsieur Rudy PERES, GALF (Fleurus)*

*Madame Christiane VASSART, Ligue des Familles (Fleurus)*

*Monsieur Albert SCHLEIPER, Président de l'Association Farciennes+*

#### **Autres:**

*Madame Dina LANSMAN, Fonctionnaire Planu CHATELET*

*Madame Béatrice MANGELSCHOTZ, Infirmière sociale représentant le Secrétariat du Bourgmestre de la Ville de FLEURUS*

*Monsieur Michel WANET, Responsable du service Communication de la Ville de FLEURUS*

#### **Excusés:**

*Monsieur Hughes BAYET, Bourgmestre, Administration communale de FARCIENNES*

*Monsieur Jean-Luc BORREMANS, Bourgmestre de la Ville de FLEURUS*

*Monsieur Christian COURTOY, Conseiller communal Ville de FLEURUS*

*Madame Angélique CRUCILLA, Responsable de la Communication - Administration communale de FARCIENNES*

*Monsieur François DE SMEDT, TRANSRAD*

*Monsieur Roger LORENT, Fonctionnaire Planu FARCIENNES*

*Monsieur Vincent LUYCKX, General Manager Sterigenics S.A.*

*Monsieur Vincenzo MANISCALCO, Echevin - Administration communale de SAMBREVILLE*

*Monsieur Francis PIEDFORT, Echevin de l'Environnement Ville de FLEURUS*

*Monsieur Gian-Carlo TOMASI, Riverain (Farciennes)*

**Premier point:****Approbation du procès verbal de la réunion du 29 novembre 2011**

Suite à l'envoi du procès verbal provisoire, Messieurs DAMHAUT, STRYKERS et VANDERHOOFSTADT ont apporté quelques modifications. Elles ont été intégrées au procès verbal envoyé avec la convocation.

A la réception du procès verbal définitif, Monsieur DE SMEDT a fait remarquer qu'il ne figurait pas parmi les excusés. Cela a été modifié. Il ne peut assister à cette réunion non plus pour cause de déplacement à l'étranger.

Il n'y a pas d'autre remarque, le procès verbal est approuvé.

**Deuxième point:****Plan d'urgence: rôle des autorités provinciales**

Monsieur ZORZI présente le rôle des autorités provinciales par rapport aux autres acteurs (voir présentation power point en annexe).

En fonction du type de situation d'urgence, on doit prévoir un plan d'urgence particulier d'intervention (PPUI) et si ce plan n'a pas été prévu, il faut un plan général d'urgence et d'intervention (PGUI). Le plan général est prévu pour faire face à toutes les situations pour lesquelles il n'y aurait pas de plan particulier.

Pour la cellule de sécurité, il y a un représentant par disciplines, pompiers, ambulanciers, policiers,... Il y a une obligation pour chaque bourgmestre et chaque gouverneur d'avoir un fonctionnaire planificateur d'urgence, le FPLANU, pour la Province de NAMUR c'est Monsieur GEMENNE et pour le HAINAUT, c'est lui-même.

Il y a une phase de coordination et de coordination stratégique au sein d'un centre de crise. Ici on parle de comités de coordination.

On a une montée en puissance qui va du bas vers le haut, du bourgmestre vers le Ministre.

Pour la gestion d'une situation d'urgence radiologique, il y a différents niveaux de notification et d'alerte ainsi que 3 zones de planifications. Ici c'est le principe de la pyramide inversée. Tout événement radiologique doit être coordonné au niveau fédéral et les décisions prises doivent être appliquées par les gouverneurs et les bourgmestres.

L'objectif du plan provincial, c'est de traduire pratiquement, concrètement et spécifiquement les informations disponibles dans le plan fédéral.

Il y a une exception, c'est au niveau de la zone réflexe où on demande au Gouverneur de prendre des mesures rapides de protection de la population.

Le plan est la concrétisation sur papier d'une réflexion faite avec l'ensemble des services et autorités concernées. On y trouve notamment une description du site.

Pour opérationnaliser les zones, dans la zone des 5 km, c'est le découpage en quartiers de tarte et on opérationnalise en fonction des points de contrôle de la police. Le but est d'avoir une série de pièces du puzzle permettant de dire, en fonction de la direction des vents, qu'on a dans la zone autant de personnes, autant d'entreprises, autant de zones agricoles.

On prévoit des exercices de petite et de plus grande ampleur.

Il faut aussi déterminer comment transmettre toutes les informations le plus rapidement possible. On a le projet ALARM TILT.

La gestion d'une situation d'urgence nécessite toute une série de disciplines.

Le rôle des autorités, c'est vraiment de coordonner l'ensemble des techniciens.

Madame BOUDAKA a reçu un email d'une commune située en dehors des 10 km pour savoir comment réagir en cas de problème.

Monsieur ZORZI précise qu'elle sera traitée comme n'importe quelle autre collectivité et qu'elle devra suivre les instructions des autorités provinciales et communales.

Monsieur BARBIER demande qui fait la mise à jour des zones divisées en quartiers de tarte.

Monsieur ZORZI signale qu'on est en train de les définir, ensuite il faudra mettre à jour. On considère que c'est la commune qui est la plus à même de faire cela. Mais il faut être conscient qu'il y aura toujours un décalage entre les données et la réalité.

**Troisième point:**  
**Elargissement du Comité d'accompagnement aux communes situées dans les 5 km**

Actuellement, le ROI prévoit la participation de représentants des autorités communales et de la population de FARCIENNES et FLEURUS. Lors de la réunion de septembre 2011, s'était déjà posée la question de la représentation citoyenne. L'idée d'étendre la participation citoyenne aux communes présentes dans les 5 km, pour être en cohérence avec les plans d'urgence, a été émise. Huit communes seraient ainsi concernées: FARCIENNES, FLEURUS, CHATELET, AISEAU-PRESLES, CHARLEROI, LES BONS VILLERS, SAMBREVILLE et SOMBREFFE. Outre FARCIENNES et FLEURUS, sont déjà invitées aux réunions CHATELET et SAMBREVILLE.

Le fait d'étendre aux 8 communes a été accepté. Se pose maintenant la question de savoir avec qui, des représentants de l'Administration, des représentants de la population? Il faudra évidemment limiter le nombre de personnes par commune.

Monsieur ZORZI a fait une proposition de modification R.O.I. (en annexe).

La proposition prévoit 3 représentants par commune, comme il y a 8 communes, cela fait déjà 24 personnes, sans compter les industriels. La proposition prévoit également d'inviter un représentant des médecins généralistes et des pharmaciens.

Monsieur MASSAUX considère que ne prévoir que 3 personnes par commune c'est peut-être un peu limitatif pour FLEURUS et FARCIENNES qui sont dans le périmètre réflexe. Aujourd'hui pour FLEURUS, il y a déjà 8 personnes.

Monsieur GEMENNE pense que ce qui est important, c'est d'avoir des personnes qui font circuler les informations et viennent aux réunions avec les questionnements de la population.

Monsieur PERES n'est pas d'accord avec ce qui est dit au sujet du rôle plus particulier des représentants des riverains qui est de servir de relais entre la population, l'entreprise et les administrations. Il pense que ce rôle revient plutôt aux pouvoirs publics. Il pense aussi qu'il est très important qu'il y ait des élus.

Même si les politiques ne participent pas toujours nécessairement aux réunions, le fait d'être repris comme membres du comité, leur permet de recevoir les procès verbaux des réunions et les documents annexes et ainsi d'être informés et pouvoir aussi informer la population, notamment en mettant les procès verbaux sur leur site internet.

On pourrait proposer 12 représentants pour les deux communes FARCIENNES et FLEURUS et 2 représentants pour les autres communes.

Certains pensent que le fonctionnaire chargé de la planification d'urgence et le fonctionnaire chargé de la communication sont des interlocuteurs privilégiés mais il revient aux autorités communales de désigner les personnes qui siégeront au Comité.

Monsieur GEMENNE souligne aussi le fait que le comité est organe de dialogue et d'information et qu'on ne devrait pas se trouver dans des situations où il faudrait voter ce qui impliquerait une responsabilité politique.

Monsieur BARBIER propose de demander aux communes de désigner les personnes et en fonction des réponses on voit le nombre qu'on peut laisser aux communes.

Monsieur WANET suggère de faire une synthèse de toutes les inconnues pour que chaque participant à la réunion puisse s'exprimer.

Madame GLAUDE fera cette synthèse et l'enverra, soit en même temps que le procès verbal, soit dans les jours qui suivent. Il faudra tenir compte aussi des élections qui auront lieu en octobre. Il est dès lors possible que même si les communes désignent des personnes avant les élections, ces noms changent ensuite.

#### **Quatrième point:**

#### **Dernières nouvelles des entreprises: projets, incidents,...**

Monsieur DAMHAUT revient sur les questions qui avaient été posées à la réunion précédente au sujet de la gestion des déchets, à la fois la gestion physique mais aussi la gestion financière.

Il faut savoir que la situation est assez difficile pour BEST MEDICAL BELGIUM. Le 1<sup>er</sup> avril 2011, la société américaine BEST a racheté les activités de MDS NORDION S.A. et la société BEST MEDICAL BELGIUM S.A. a été créée. La situation financière de NORDION était très compliquée et cette situation a perduré suite au rachat. La société américaine a lancé une procédure de réorganisation judiciaire. Sur le plan social, c'est une situation difficile, c'est assez tendu. L'A.F.C.N. et Bel-V ont mis le site sous surveillance renforcée. D'un audit mensuel, on est passé à un audit hebdomadaire afin de suivre au plus près la situation, que se passerait-il s'il y avait une grève, un piquet? Cela ne change rien au niveau des activités sur le site.

La procédure de réorganisation judiciaire a été lancée le 28 octobre 2011, suite à cela les activités ont été mises sous la tutelle de deux administrateurs. Ils ont été désignés le 9 janvier. Pour la société, ils remplacent le Conseil d'Administration et ce sont eux qui ont les contacts avec le Conseil d'Administration.

Malgré les difficultés financières, la sécurité n'a pas été mise en doute sur le site. C'est ce qui a été répondu à Monsieur le Bourgmestre de FLEURUS qui avait été interpellé à ce sujet. L'équipe opérationnelle est toujours la même que par le passé, de même que l'équipe de sécurité et il y a en plus la surveillance renforcée de l'A.F.C.N. et de Bel-V.

Le problème est donc principalement financier. La situation est très délicate entre les administrateurs et l'actionnaire principal. Cela s'est conclu vendredi dernier par des plaidoiries au tribunal avec les avocats des différentes parties. Ce qui est demandé, c'est le transfert des activités vers un potentiel repreneur qui remplacerait l'actionnaire principal. Il y a eu nomination d'un nouveau curateur responsable du transfert des activités. On attend sa désignation officielle.

Malgré cette situation difficile pour le personnel et la société, il faut souligner qu'il n'y a pas eu un jour de grève, pas de piquet, pas de changement dans l'organisation des équipes de sécurité. On peut féliciter le professionnalisme du personnel.

Pour en revenir à la gestion des déchets, lorsque NORDION a repris une partie du business de l'I.R.E., il y a eu des conventions signées pour la gestion physique des flux de déchets et la gestion des flux financiers qui y sont liés. NORDION utilisait l'I.R.E. comme prestataire de service pour faire la caractérisation et le stockage et intervenait également dans les flux financiers. Lors du transfert vers BEST MEDICAL BELGIUM, ces conventions ont été discutées entre NORDION et BEST.

Ensuite il y a eu discussion entre l'actionnaire principal et l'ONDRAF qui se doit de mettre en place un contrat en direct avec BEST.

Actuellement, on demande à l'actionnaire principal que les discussions avancent et que cela se traduise par quelque chose de réel.

Dans la pratique, les déchets sont stockés sur le site. En effet, la gestion des déchets comprend une période de stockage et décroissance sur le site avant leur élimination vers l'ONDRAF.

Les déchets générés il y a quelques mois, quelques années sont partis et les déchets générés actuellement vont partir dans quelques mois. Actuellement, tout est bloqué sur injonction du Ministre de Tutelle de l'I.R.E. qui attend la signature des nouveaux contrats pour rétablir les flux.

On a une certaine capacité de stockage. En fonction des types d'activités, on a encore une capacité pour quelques semaines ou quelques mois. En ce qui concerne les quantités stockées, on est toujours en dessous de ce que permet l'autorisation initiale. L'A.F.C.N. n'a à aucun moment augmenté la capacité de stockage.

Si la situation ne se débloque pas, il y aura des productions qu'on va devoir arrêter.

Il y a 3 types de déchets:

- les déchets issus des anciennes activités de NORDION transférées à BEST par contrat avec les moyens pour le traitement et l'élimination. Ils sont caractérisés, connus et la responsabilité financière est 100 % BEST.
- les déchets issus des activités de NORDION continuées par BEST mais qui ont une durée de demi-vie courte, en 48 h la radioactivité est quasi éliminée. On les transférait vers l'I.R.E. mais on ne peut plus. On regarde pour revoir la procédure et les éliminer nous-mêmes comme déchets non radioactifs.
- les déchets plus problématiques. On en génère une certaine quantité et ils ont une durée de vie plus longue. Ils nécessitent un stockage et une évacuation vers l'ONDRAF. Quand on aura atteint la limite de stockage, il faudra arrêter cette production.

La situation est compliquée au niveau financier mais simple au niveau de la sécurité puisque la situation est sous contrôle. Il y a un inventaire complet des déchets et un suivi, en collaboration avec Bel-V, plus poussé que si on était en situation normale.

Si la situation ne se débloque pas, cela peut se traduire par la faillite de la société. Dans ce cas, en ce qui concerne les déchets, il y a un fonds d'insolvabilité géré par l'ONDRAF qui pourrait intervenir pour gérer les déchets en cas de faillite.

Dans la situation actuelle, BEST MEDICAL BELGIUM ne prend pas le moindre risque si on veut trouver un repreneur. La pire publicité serait qu'il y ait un incident important, de même pour la qualité des produits qui sortent, elle ne peut être mise en doute.

Monsieur SCHLEIPER ne comprend pas comment les difficultés financières ont un impact sur l'élimination des déchets.

Monsieur DAMHAUT précise que les déchets sont éliminés par l'ONDRAF qui envoie sa facture. L'ONDRAF demande donc de redéfinir les flux financiers pour être sûr que chaque facture sera payée.

Monsieur PERES souligne le fait que si l'entreprise tombe en faillite, l'ONDRAF devra bien reprendre les déchets.

Monsieur DAMHAUT précise que l'idée est d'éviter la création de nouveaux déchets tant qu'une solution financière n'a pas été mise en place entre l'ONDRAF et BEST.

Pour l'avenir, il y a deux scénarii possibles. Le scénario catastrophe d'un point de vue social, il n'y a aucun repreneur et c'est la faillite. L'autre scénario, il y a un repreneur avec un projet réel pour la totalité des activités.

Monsieur SCHLEIPER voudrait connaître la cause de ces difficultés financières.

Monsieur DAMHAUT précise qu'il y a le business médical et le business industriel. L'un est rentable et l'autre pas et celui qui l'est ne l'est pas suffisamment pour compenser les pertes de l'autre.

Monsieur PERES demande qui finance le fonds d'insolvabilité.

Monsieur DAMHAUT signale que c'est l'ensemble de sociétés nucléaires, considérées comme "gros producteurs", les centrales nucléaires, l'I.R.E...

Du côté des riverains, il y a une certaine incompréhension sur le fait qu'une société américaine rachète une entreprise sur le sol belge, qu'elle ne veut pas assumer cet aspect gestion des déchets et que ni l'état belge, ni la Région wallonne ne réagissent.

Lors du transfert, il y avait un certain cash qui a été utilisé pour les activités sur le site mais ce n'était pas attribué à une activité précise.

Monsieur PERES se demande s'il n'y a pas une réflexion à mener et que les politiques décident d'imposer une garantie aux entreprises pour qu'en cas de faillite, on puisse traiter les déchets qui restent.

Madame GLAUDE pense que cela doit être possible puisque c'est bien prévu notamment pour les exploitations de décharges.

Monsieur VANDERHOOFSTADT ajoute que le problème n'est pas seulement financier. L'actionnaire ne veut pas signer avec l'ONDRAF, c'est l'actionnaire qui ne remplit pas ses engagements. C'est en justice et l'I.R.E. s'est porté partie civile contre l'actionnaire.

Monsieur MASSAUX considère que le problème le plus important, c'est la sécurité des personnes qui travaillent sur le site et des personnes qui vivent dans le voisinage. Est-on toujours en situation de sécurité?

Monsieur DAMHAUT répète qu'il n'y a pas plus de déchets stockés sur le site que ce qui n'est autorisé et que cette quantité n'a pas été augmentée par l'A.F.C.N. Les normes sont toujours respectées.

Monsieur MASSAUX demande s'il y a toujours assez de cash pour entretenir les installations.

Monsieur DAMHAUX précise qu'il y a eu un incident le 7 février, un rejet de xénon-133, inférieur à la limite fixée par l'A.F.C.N. Cette dernière a arrêté la production le temps que certaines conditions soient remplies. Si on n'arrive pas à tout faire, la production ne redémarrera pas. Il ajoute qu'on a communiqué sur cet incident qui n'a pas eu d'impact ni sur le personnel du site, ni sur le voisinage. Seuls les laboratoires ont été, par précaution, évacués et le personnel a pu réintégrer les locaux en fin de journée. C'était un incident INES 1.

Il y a eu un autre incident qualifié INES 1 par l'A.F.C.N. auquel BEST MEDICAL BELGIUM a été lié. Cela s'est passé à LIEGE chez un client. On a constaté que la source radioactive était restée bloquée à l'extérieur du container mais celui-ci était lui-même dans une enceinte blindée. Cela n'a donc eu aucune conséquence.

En ce qui concerne l'I.R.E., Monsieur VANDERHOOFSTADT précise que 2011 a été une bonne année qui se clôture par de bons résultats financiers mais aussi en terme de rejets. Ceux-ci ils n'ont jamais été aussi bas. Il n'y a eu aucun accident de travail.

En 2011, on a investi 9 000 000 € dans la sécurité. Tous les projets avancent.



On est évidemment très attentif à ce qui se passe chez BEST car nous estimons être lésés financièrement par cette situation.

Il y a eu un recrutement assez important en 2011 puisque nous sommes maintenant 140 personnes.

La protection physique du site avance très bien. On va bientôt voir des travaux importants car on va prévoir les parkings à l'extérieur site.

L'étude épidémiologique qui avait été demandée suite à l'accident de 2008, devrait sortir fin du mois mais pour l'instant, nous n'avons aucune information. Il y aura une communication sur le sujet et au besoin, on fera une réunion à cet effet.

On a été contacté par les médecins généralistes et on organise avec eux une conférence débat le 28 mars.

On a aussi décidé d'acheter le système ALARM TILT comme la Province pour que la communication soit aussi efficace que possible.

La résolution parlementaire a été publiée au Moniteur, elle sera jointe au procès verbal.

Il n'y a pas eu d'incident en dehors de celui du 9 janvier où le système informatique d'enregistrement est tombé en panne quelques heures mais on n'a perdu aucune donnée.

Monsieur SCHLEIPER demande si on a eu les résultats de l'enquête suite au problème du container mal fermé.

Monsieur DAMHAUT précise qu'on n'a toujours pas les résultats. Comme il s'agit d'un problème venant d'un client, on a refait une information sur les procédures à tous nos clients. Tout ce qu'il peut dire, c'est que les autorités algériennes prennent cet accident très au sérieux. C'est la première fois qu'un tel accident se produit, or on reçoit plusieurs dizaines de containers par semaine.

**Cinquième point:**  
**Divers**

Il n'y a pas de divers.

Pour rappel, la prochaine réunion est fixée au mardi **5 juin 2012 à 18 heures dans les locaux de l'Administration communale de FARCIENNES.**